

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la quatrième (4^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-huitième (48^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 13 mars 2018, à 18 h 30, à la salle André-Surprenant.

Présents :	M. Michael Averill M ^{me} Martine Bertrand M ^{me} Julie Boisvert M ^{me} Line Boucher M. Jessy Desormeaux M. Marc-André Durand M ^{me} Sophie Filiatrault M. Nicolas Fournier M ^{me} Anne-Marie Girard M. Marc-Antoine Lachance M. Erik Laperle M ^{me} Mélanie Laroche M ^{me} Nadine Le Gal M ^{me} Josée Longchamp M ^{me} Patricia Tremblay	
Invités :	M. Alain Aubuchon, directeur M ^{me} Carole Bradley, directrice M ^{me} Chantal Henri, directrice M. Stéphane Marcoux, directeur M ^{me} Linda Ulrich M. Patrick Verstraelen, directeur	Direction de la vie étudiante Direction des finances et de l'approvisionnement Direction des ressources humaines Direction des ressources matérielles Enseignante, Département d'éducation à l'enfance Direction de la formation continue, services aux entreprises et international
Excusés :	M. Paul Calce M ^{me} Stéphanie Gareau M ^{me} Julie Paquette	
Secrétaire :	M ^{me} Diane Bournival, coordonnatrice	Service des affaires corporatives

04.01 Adoption de l'ordre du jour

En l'absence du président, M. Paul Calce, la vice-présidente, M^{me} Anne-Marie Girard, préside l'assemblée. Après avoir constaté le quorum et souhaité la cordiale bienvenue aux membres et invités, elle déclare l'assemblée ouverte (18 h 30). M^{me} Girard demande aux membres s'ils ont des ajouts ou des modifications à proposer à l'ordre du jour. La directrice générale, M^{me} Nadine Le Gal, propose de traiter le point 04.11 après le point 04.08, et ce, afin de libérer plus rapidement les membres du personnel qui présenteront ce sujet. L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ordre du jour

04.01	Adoption de l'ordre du jour
04.02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 30 janvier 2018
04.03	Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 30 janvier 2018
04.04	Examen du procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 26 janvier 2018
04.05	Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études
04.06	Rapport de la commission des études du 14 février 2018
04.07	Résolution – Calendrier scolaire de la session d'automne 2018 pour Saint-Jérôme, Mont-Tremblant et Mont-Laurier
04.08	Résolution – Nouvelle grille de cours pour le programme Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0)
04.09	Résolution – Modification apportée au contrat relié au projet Fonds d'investissement stratégique Résolution – Modifications apportées au Règlement n° 3 relatif aux droits de toute autre nature
04.10	Résolution – Modifications apportées au Règlement n° 3 relatif aux droits de toute autre nature
04.11	Résolution – Modifications apportées au Règlement n° 17 relatif aux droits afférents aux services d'enseignement
04.12	Résolution – Rapport du comité exécutif (consultatif) relatif au Manoir de Belle-Rivière et recommandations
04.13	Information – Événement emploi

04.14	Divers : <ul style="list-style-type: none"> - Fondations - Souper du conseil d'administration du mois de juin - Mérite étudiant 2018 - Avis de motion pour le Règlement n° 1 relatif à la régie interne du Cégep de Saint-Jérôme
04.15	Levée de la séance

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Mélanie Laroche, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire tenue le 13 mars 2018, avec la modification proposée ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 30 janvier 2018

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire, M^{me} Diane Bournival, est dispensée de la lecture de celui-ci.

M^{me} Josée Longchamp, appuyée par M. Marc-Antoine Lachance, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 30 janvier 2018, tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 30 janvier 2018

M^{me} Nadine Le Gal mentionne que le rapport du président traitait du dossier de la demande d'infrastructure relative au Centre collégial de Mont-Tremblant. Le ministère a demandé que la Ville de Mont-Tremblant propose un projet de bail pour la future bâtisse. Plusieurs discussions ont eu lieu avec le directeur de cabinet de la ministre Hélène David afin de faire avancer ce dossier.

M^{me} Le Gal précise qu'une deuxième rencontre a eu lieu avec le Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Saint-Jérôme et que cette dernière s'est bien déroulée. L'exécutif du Syndicat du personnel de soutien a aussi été rencontré et le 16 mars prochain, une rencontre est prévue avec le Syndicat du personnel professionnel. Il a été convenu que ces rencontres reviendraient annuellement.

04.04 Examen du procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 26 janvier 2018

Une question est posée concernant le financement de la deuxième installation du CPE Le Tournesol. Le ministère de la Famille a refusé que le CPE procède à l'acquisition de la résidence étudiante pour la localisation de cette installation. M^{me} Le Gal relate la complexité du programme de financement des infrastructures de ce ministère. En vertu de programme, un financement moindre est accordé s'il y a rénovation d'un immeuble existant au lieu d'une nouvelle construction.

04.05 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études

➤ Présidente

M^{me} Anne-Marie Girard mentionne que depuis la dernière séance le comité exécutif s'est réuni à deux reprises. La présidente informe les membres de la démission de M^{me} Joanick St-Pierre-Alain, en date du 21 janvier dernier, car elle effectue un stage à Québec, et ce, pendant toute la session d'hiver.

➤ Directrice générale

M^{me} Nadine Le Gal a assisté à la séance du Conseil des directions générales en février dernier. Plusieurs sujets ont été abordés dont le financement des collèges, la réussite des étudiants et l'ensemble des règles et obligations gouvernementales auxquelles les cégeps sont soumis.

La directrice générale énumère quelques rencontres auxquelles elle a participé :

- Conseil des partenaires du marché du travail;
- comité de planification des partenaires du marché du travail, où des avis favorables ont été émis notamment pour un diagnostic sur les besoins de main-d'œuvre en véhicule électrique;
- visite à l'Assemblée nationale pour souligner la semaine de la réussite et de la persévérance scolaire avec le PREL (Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides) et rencontre avec des nombreux députés et ministres;
- séances du conseil d'administration de chacune des fondations du Cégep et de l'Institut du véhicule innovant;
- consultation ministérielle régionale prébudgétaire en compagnie de M^{me} Patricia Tremblay.

Une réflexion a lieu concernant la démarche de réalisation du prochain Plan stratégique et de réussite 2019-2024. Le fruit de ce travail sera présenté lors d'une prochaine assemblée. Un comité de travail se penche sur l'amélioration du milieu de vie aux résidences. Elle termine en mentionnant que le Collège et ses centres collégiaux de transfert de technologie sont très sollicités par leurs partenaires pour d'éventuels projets régionaux à déposer notamment auprès du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

➤ **Directrice des études**

M^{me} Patricia Tremblay participe activement, entre autres, aux projets et dossiers suivants :

- gestion de risque avec la firme Amyot Gélinas;
- négociation de l'entente de renouvellement entre l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et le Centre collégial de Mont-Laurier (CCML);
- projet d'agrandissement de l'UQAT au CCML;
- Partenariat avec la Ville de Saint-Jérôme pour la grande bibliothèque municipale (intégration de services);

La directrice des études relate les faits suivants :

- obtention de l'autorisation permanente pour offrir le programme Gestion de commerce, à chaque deux ans, au Centre collégial de Mont-Tremblant (la prochaine cohorte débutera à la session d'automne 2019);
- suite au départ du gestionnaire administratif au Service des ressources des technologies de l'information (SRTI), M. Patrice Valiquette est entré en fonction à la mi-février.
- départ du directeur adjoint des études responsable du SRTI pour un poste à la Fédération des cégeps. M^{me} Tremblay assure l'intérim, jusqu'à ce que le rapport diagnostique relatif au SRTI soit livré et que le comité de direction se soit positionné par rapport à celui-ci.

04.06 Rapport de la commission des études du 14 février 2018

En l'absence de la vice-présidente de la commission des études, M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, présente le rapport de la dernière rencontre. Ce rapport a été déposé préalablement à la séance.

04.07 Résolution – Calendrier scolaire de la session d'automne 2018 pour Saint-Jérôme, Mont-Tremblant et Mont-Laurier

Le calendrier de la session d'automne 2018 est présenté. M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, mentionne que celui de la session d'hiver 2019 le sera lors de la prochaine séance.

CONSIDÉRANT que le calendrier scolaire de la session d'automne 2018 du Cégep de Saint-Jérôme et de ses deux Centres collégiaux (Mont-Tremblant et Mont-Laurier) a été présenté par M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, aux membres du conseil pour adoption, et que ces derniers ont eu l'occasion d'obtenir des réponses à leurs questions.

CONSIDÉRANT que le calendrier présenté respecte le Règlement sur le régime des études collégiales ainsi que la Politique du calendrier scolaire.

CONSIDÉRANT que le calendrier scolaire a obtenu un avis favorable de la commission des études en date du 14 février 2018.

M. Nicolas Fournier, appuyé par M^{me} Sophie Filiatrault, propose :

« d'adopter le calendrier scolaire de la session d'automne 2018 du Cégep de Saint-Jérôme et de ses deux centres collégiaux (Mont-Tremblant et Mont-Laurier), tel qu'il a été présenté par la Direction des études ».

C.A. 24 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.08 Résolution – Nouvelle grille de cours pour le programme Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0)

M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, présente M^{me} Linda Ulrich, enseignante au département d'éducation à l'enfance, qui a participé à la révision de ce programme et qui présentera le cahier programme modifié et la grille de cours.

CONSIDÉRANT que le programme Techniques d'éducation à l'enfance (TÉE) a fait l'objet d'une évaluation partielle et que le rapport d'autoévaluation a été entériné par le conseil d'administration en date du 24 mai 2017.

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette évaluation était de s'assurer de la qualité du programme et de dresser un plan d'action permettant d'améliorer de façon continue sa mise en œuvre.

CONSIDÉRANT qu'un comité d'actualisation du programme a été créé et qu'il a œuvré à l'élaboration de la version locale du programme, à partir d'un cadre de référence.

CONSIDÉRANT que le cahier de programme, qui comprend le profil de sortie, le logigramme de compétences, la grille de cours ainsi que la matrice des compétences du programme, est présenté par M^{me} Marie-Hélène Bertrand, enseignante au département d'éducation à l'enfance.

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au cahier de programme et à la grille de cours répondent aux enjeux identifiés : la préparation des étudiantes au marché du travail, la rétention et l'impact des changements et des coupures dans le réseau des services de garde, sur les stages.

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études en date du 24 janvier 2018.

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M. Michael Averill, propose :

« d'adopter le cahier programme de Techniques d'éducation à l'enfance, incluant le profil de sortie, le logigramme de compétences, la grille de cours ainsi que la matrice des compétences, tel qu'il a été présenté par la Direction des études ».

C.A. 25 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.09 Résolution – Modification apportée au contrat relié au projet Fonds d'investissement stratégique

M^{me} Janic Lauzon, directrice du Centre de développement des composites du Québec et M. Paul Delorme, coordonnateur à la Direction des ressources matérielles, expliquent le contexte des travaux effectués dans le cadre du projet Fonds d'investissement stratégique ainsi que les éléments ayant entraîné la modification au contrat.

CONSIDÉRANT que le Collège a présenté, dans le cadre du programme Fonds d'investissement stratégique (FIS) du gouvernement fédéral, un projet visant le réaménagement du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) situé au Pavillon J, et que ce dernier a été accepté pour un montant total de 2 060 000 \$.

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public relatif à la réalisation des travaux de réaménagement du CDCQ, un contrat a été octroyé à Innovtech Construction Inc., entrepreneur général et plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 267 000 \$, tel qu'il appert de la résolution C. E. 01 (2017-2018) adoptée le 12 juillet 2017.

CONSIDÉRANT que depuis le début des travaux, des modifications au contrat ont été apportées, et ce, entre autres, pour les raisons suivantes :

- réfection du système de géothermie ;
- requis d'étanchéité pour le dépoussiéreur et système d'extinction ;
- ajout de services d'air comprimé, de vide et d'électricité ;
- ajout de lignes électriques afin de réduire les risques reliés à la santé et à la sécurité au travail ;
- changements en architecture de certains locaux pour la mise aux normes relatives à la conformité du bâtiment ;
- centralisation et migration de contrôles des systèmes mécaniques – électriques ;
- rafraîchissement et entretien des murs.

CONSIDÉRANT que les ajouts ci-dessus totalisent la somme de 116 000 \$.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a délégué à M^{me} Nadine Le Gal, directrice générale, le pouvoir d'autoriser toute modification à un contrat occasionnant une dépense supplémentaire pour un maximum de 10 % du montant initial du contrat (article 10 du Règlement no 7 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction) ce qui représente la somme de 126 700 \$ et qu'à l'heure actuelle, ce montant est presque atteint.

CONSIDÉRANT que même avec l'ajout des modifications apportées au contrat initialement consenti pour la réalisation des travaux de réaménagement du Pavillon J, les coûts encourus se situent en deçà du montant accordé pour le projet FIS, pour lequel le Collège bénéficie d'une subvention de 42 %.

CONSIDÉRANT que de nouveaux ajouts seront requis d'ici la fin de la construction justifiant une délégation additionnelle préalable, pour un montant pouvant aller jusqu'à 8 % du contrat, ce qui représente une somme additionnelle maximale de 101 360 \$.

M^{me} Julie Boisvert, appuyée par M^{me} Josée Longchamp, propose :

« de recevoir le rapport d'avancement du projet ainsi que des demandes de modifications au contrat de réaménagement du Pavillon J pour le Centre de développement des composites du Québec et d'autoriser une délégation additionnelle à celle permise en vertu du Règlement n° 7 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction, qui sera exercée par la directrice générale, jusqu'à concurrence de 8 % (soit un montant additionnel de 101 360 \$) de la valeur du contrat de réaménagement consenti à Innovtech Construction Inc. ».

C.A. 26 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.10 Résolution – Modifications apportées au Règlement n° 3 relatif aux droits de toute autre nature

CONSIDÉRANT que les modifications proposées au Règlement n° 3 relatif aux droits de toute autre nature sont soumises pour approbation aux membres du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que les modifications apportées aux droits universels respectent la décision du conseil d'administration du 24 janvier 2014.

M^{me} Line Boucher, appuyée par M. Marc-Antoine Lachance, propose :

« d'adopter les modifications proposées au Règlement n° 3 relatif aux droits de toute autre nature du Cégep de Saint-Jérôme, telles qu'elles ont été présentées par la Direction des études ».

C.A. 26 (2017-2018)

Le vote est demandé et il a lieu à main levée. Le résultat est de onze voix pour, deux contre et deux abstentions.

La proposition est adoptée à la majorité.

04.11 Résolution – Modifications apportées au Règlement n° 17 relatif aux droits afférents aux services d'enseignement

Les modifications proposées à ce règlement suscitent de nombreux commentaires ainsi que des questions. M^{me} Patricia Tremblay, directrice des études, y répond et elle rappelle qu'un portrait de la situation des cours d'éducation physique offerts au Collège et dans les centres sera dressé et présenté l'an prochain. Elle mentionne que les modifications proposées ne comportent aucune augmentation de frais. M^{me} Tremblay, qui siège au conseil d'administration de la Coopsco des Laurentides, verra à ce que l'information relative à la vente de livres usagés circule plus facilement afin que cette activité soit plus accessible à l'ensemble des étudiants.

CONSIDÉRANT que le Règlement n°17 régit les droits afférents aux services d'enseignement et que ce règlement est conforme aux directives reçues du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de revoir ce règlement à la suite d'une modification apportée au Règlement sur le régime d'études collégiales touchant les étudiants à temps partiel inscrits à la formation continue.

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à certains tarifs de cours complémentaires (au choix) et d'éducation physique (au choix) découlent d'avis reçus des différents départements d'enseignement.

CONSIDÉRANT qu'il est requis par la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel, que le Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement soit transmis au MÉES, suite à l'adoption des modifications proposées.

M. Marc Antoine Lachance, appuyé par M. Michael Averill, propose :

« d'adopter les modifications proposées au Règlement n°17 relatif aux droits afférents aux services d'enseignement du Cégep de Saint-Jérôme, telles qu'elles ont été présentées par la Direction des études ».

C.A. 27 (2017-2018)

Le vote est demandé et il a lieu à main levée. Le résultat est de onze voix en pour et quatre abstentions.

La proposition est adoptée à la majorité.

04.12 Résolution – Rapport du comité exécutif (consultatif) relatif au Manoir de Belle-Rivière et recommandations

Le huis clos est décrété dans le cas où des propos pourraient causer préjudice à une personne, un groupe ou un organisme ou pour des raisons de confidentialité. Toute personne présente à un huis clos est tenue à la confidentialité et aucune note ne doit être prise. Comme ce sujet est sensible, la présidente rappelle que toute personne qui n'est pas membre du conseil ou du comité de direction doit quitter la salle. Elle demande à la secrétaire du conseil de rester.

M^{mes} Nadine Le Gal, directrice générale, et Diane Bournival, coordonnatrice du Service des affaires corporatives, décrivent les démarches effectuées depuis la dernière année en vue de conclure une entente de vente.

Le huis clos est levé.

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Line Boucher, propose :

« de recevoir le rapport verbal du comité exécutif qui a agi à titre de comité consultatif et d'accepter les conclusions contenues à l'intérieur de ce rapport, incluant la vente du Manoir de Belle-Rivière, en faveur de la Ville de Mirabel, aux conditions mentionnées et d'autoriser deux officiers du Collège à signer tous les documents requis pour la conclusion de cette vente ».

C.A. 28 (2017-2018)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.13 Information – Événement emploi

M^{me} Julie Boivert a assisté, au cours des dernières années, aux événements ou salons « Emploi » organisés au Collège. Elle a apprécié de pouvoir entrer en contact avec les étudiants et réseauter avec des représentants d'organisations et d'entreprises. Selon elle, c'est une valeur ajoutée pour les entreprises, la région et les étudiants. M. Alain Aubuchon mentionne que Services Québec (anciennement Emploi-Québec), qui assume une partie des frais de cet événement, ne pouvait pas participer cette année. C'est une activité d'envergure qui mobilise des moyens importants en ressources humaines et financières. Une réflexion a été amorcée quant à la formule de l'événement et un retour a été fait auprès de Services Québec en vue de la prochaine édition. Une proposition de mini-événement en version plus personnalisée et permettant un lien plus direct employeurs-étudiants, par secteur d'activités et famille de programmes, est également à l'étude.

04.14 Divers :

- **Fondations** : Les événements à venir sont : AccorDons le 20 avril 2018, Vélo-Golf le 5 juin 2018 (au profit de la campagne majeure et avec comme nouveauté un parcours vélo) et Les Courses de la Lièvre le 13 mai 2018 (au profit de la Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier).
- **Souper du conseil d'administration du mois de juin** : il est proposé que l'assemblée du conseil d'administration ait lieu de 16 h à 18 h 30, qu'elle soit suivie par la visite du Centre de développement des composites du Québec et par le cocktail dinatoire. Les administrateurs ayant terminé leur mandat et les cadres du Collège seront invités.
- **Mérite étudiant 2018** : cet événement permet de souligner la réussite et l'engagement de nos étudiants. Lors de la soirée, plus de quatre-vingts bourses totalisant près de 28 000 \$ seront remises aux étudiants les plus méritants.
- **Avis de motion pour le Règlement n° 1 relatif à la régie interne du Cégep de Saint-Jérôme** : la présidente mentionne que le règlement n° 1 sera modifié au cours des prochains mois.

04.15 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M^{me} Line Boucher, appuyée par M^{me} Josée Longchamp, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 20 h 48.

Anne-Marie Girard
Vice-présidente

Diane Bournival
Coordonnatrice du Service des affaires
corporatives